



Réussirez-vous le test du **BUDGET DE LA HONTE ?**

Vivre avec 399\$ par mois, est-ce réaliste ?

C'est pourtant ce que propose le gouvernement québécois avec le projet de loi 70, adopté le 10 novembre 2016. Dorénavant, les personnes qui feront une première demande d'aide sociale et ne répondront pas aux exigences du programme Objectif emploi d'une façon jugée satisfaisante verront leur prestation de 623\$ coupée d'un montant pouvant aller jusqu'à 224\$. Posons-nous la question: est-ce que le gouvernement veut vraiment aider les personnes dans le besoin à sortir de la pauvreté ?

Sur la page suivante, vous trouverez un tableau qui illustre l'écart existant entre le montant actuel de la prestation d'aide sociale et le montant nécessaire pour arriver à couvrir ses besoins de base.

Il est déjà clairement impossible d'équilibrer un budget avec une prestation de 623\$. Imaginez avec un montant de 399\$!

Nous vous invitons à faire le test du **BUDGET DE LA HONTE** et à faire parvenir votre résultat au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'à la Coalition Objectif Dignité.



Monsieur François Blais

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone: 418 643-4810

Télécopieur: 418 643-2802

ministre@mess.gouv.qc.ca

Pour envoyer une copie à la Coalition Objectif Dignité: retour@pauvrete.qc.ca






UN BUDGET QUI PARLE...

Ce tableau illustre l'écart qui existe entre le montant actuel de la prestation d'aide sociale pour une personne seule et le montant nécessaire pour arriver à couvrir ses besoins de base au Québec.

La première colonne présente les montants proposés par la Mesure du panier de consommation (MPC)* afin de se procurer un ensemble de biens et de services nécessaires pour la survie et la couverture des besoins de base.

La deuxième colonne présente le résultat d'un exercice budgétaire fait avec des personnes assistées sociales. Leurs commentaires paraissent dans des bulles, à la droite du tableau.

BUDGET MENSUEL

SECTEUR DE DÉPENSES	Ce qu'il faut pour couvrir les besoins de base (MPC)*	Ce que permet une prestation de base à l'aide sociale**	ÉCART	
	1 480 \$	623 \$ + 103 \$ de crédits d'impôt**		
 Hébergement	474 \$	484 \$	10 \$	Le loyer, c'est la première chose que tu paies. Quand y fait -40, tu paies ton loyer, tu veux pas te retrouver dehors!
 Alimentation	413 \$	182 \$	-231 \$	Faut comprendre qu'y'a du monde qui peuvent pas manger pis payer leur Hydro en même temps!
 Habillement	110 \$	10 \$	-100 \$	Selon le Dispensaire diététique de Montréal, c'est un peu moins que le montant qu'on doit déboursier pour nourrir un enfant de 4 ans!
 Transport	101 \$	24 \$	-77 \$	Ce qui me tue, c'est que t'as jamais droit au neuf, au beau...
 Autres	382 \$	26 \$	-356 \$	Faut pas que t'aies de maladie chronique!
Total	1 480 \$	726 \$**	- 754 \$	En plus, t'es jugé sur des choix que tu fais.

*La Mesure du panier de consommation est une mesure de faible revenu calculée par Statistique Canada. Les montants présentés ici ont été indexés au coût de la vie pour l'année 2016, à l'aide de l'Indice des prix à la consommation.

** Ce budget présente le cas d'une personne seule à l'aide sociale qui est jugée sans contraintes à l'emploi. Son revenu mensuel est composé de la prestation de base d'aide sociale (623 \$) et de crédits d'impôts (103 \$ pour le crédit d'impôt pour solidarité et le crédit pour la TPS).

Monsieur François Blais

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1


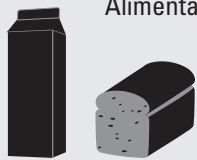



Monsieur Blais,

Comme vous le savez sûrement, avec la prestation d'aide sociale actuelle de 623\$, les personnes seules jugées sans contraintes à l'emploi n'arrivent à couvrir que la moitié de leurs besoins de base selon la Mesure du panier de consommation. Arriver à boucler un budget avec ce montant relève déjà de l'exploit! Mais voilà que vous proposez pire avec le projet de loi 70!

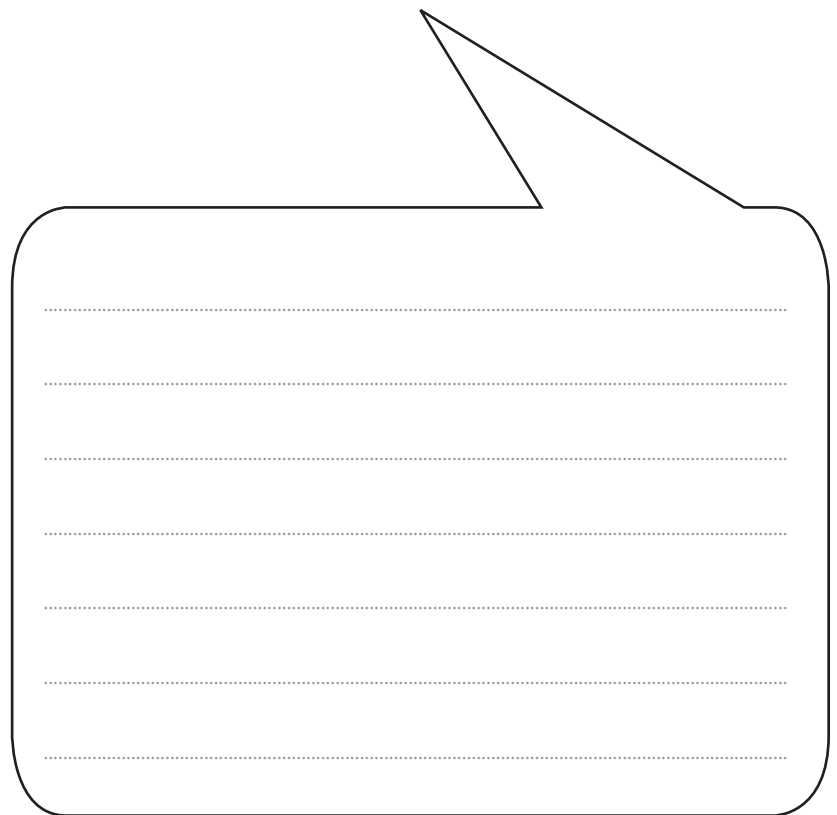
Dorénavant, les personnes qui feront une première demande d'aide sociale et ne répondront pas aux exigences du programme Objectif emploi d'une façon jugée satisfaisante verront leur prestation de 623\$ coupée d'un montant pouvant aller jusqu'à 224\$.

Pour essayer de mieux saisir l'impact du projet de loi 70, j'ai donc essayé d'équilibrer un budget mensuel avec une prestation d'aide sociale de 399\$. Voici le résultat de cet impossible exercice, que je vous invite à réaliser vous aussi.

BUDGET DE LA HONTE

SECTEUR DE DÉPENSES	399 \$ + 103 \$ de crédits d'impôt*
Hébergement 	
Alimentation 	
Habillement 	
Transport 	
Autres 	
Total	502 \$*

En terminant, voici ce que je pense de votre menace de couper 224\$ à la prestation de base des personnes assistées sociales:



* Ce budget est basé sur le revenu mensuel d'une personne seule, jugée sans contraintes à l'emploi, dont la participation au programme Objectif emploi est jugée non satisfaisante. Son revenu est composé de la prestation de base (623\$) dont a été soustraite la pénalité maximale (-224\$) et à laquelle s'ajoutent le crédit d'impôt pour solidarité et le crédit pour la TPS (103\$).